



## Rachat 40 % d un bien immo de sa concubine puis séparation

Par roux lucille, le 30/10/2018 à 15:57

bonjour,

je me permet de vous écrire car mon ami et moi sommes dans une situation où nous ne trouvons aucune solution.

en effet nous souhaiterions acheter a deux mais...

mon ami avait racheté 40 % du bien immobilier de son ex concubine ( non marié, non pacsé)il y a 6 ou 7 ans mais ce bien n avait pas été estimé par un professionnel de l immobilier.

c est sa concubine qui a estimé un montant.il achète au dessus de sa valeur, nous l apprendrons plus tard lors d une estimation.

donc il engage un prêt. première question est: a t il un recours qui prouverait qu il s est fait avoir ?

2eme question, ils sont séparés depuis plus de 2 ans, elle lui a fait miroiter qu elle allait racheter les 40% alors qu en fait elle a fait traîner les choses pendant des mois pour finalement ne pas racheter.

a ce jour le bien est en vente mais ne se vendra jamais car surestimé d après les agences et surtout dans une région déserte.

avez vous des solutions a nous apporter sachant qu il reste a mon ami un crédit en cours concernant ce bien

merci